

Rencontre du conseil d'établissement

Date : le mardi 9 février 2021

Heure : 18h00

Endroit : ZOOM

Procès-verbal

Présents

Monsieur Alain Blais, directeur (intérim)
Madame Stéphanie Gemme,
directrice adjointe
Madame Julie Grégoire, enseignante
Madame Julie Bastien, enseignante
Madame Nadia Ached, enseignante
Madame Manon Comeau,
responsable du service de garde

Madame Ghislaine Bergeron,
secrétaire
Monsieur Lefabson Sully, parent
Madame Marie Carmel Altidor,
parent
Madage Karine Bruno
Madame Joannie Lalonde, parent

Absent

Monsieur Mercidieu Doreus, parent

Ouverture de l'assemblée : 18h02

1. Mot de bienvenue
 - 1.1. Monsieur Sully souhaite la bienvenue aux membres du CÉ.
2. Mot de la direction
 - 2.1. Madame Gemme présente monsieur Blais, directeur en intérim pendant l'absence de madame Beaudry.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.1. Madame Lalonde propose l'ordre du jour et madame Grégoire seconde. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
4. Adoption du procès-verbal du 27 octobre 2020 et du 8 décembre 2020
 - 4.1. Madame Bastien propose l'adoption des deux procès-verbaux et est secondée par madame Grégoire. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.
5. État de situation COVID-19
 - 5.1. Madame Gemme fait un état de situation et un rappel par rapport à la bascule à distance et la procédure suivie par l'école lorsqu'il y a fermeture de classe.

6. Informations du service de garde

6.1. Application pour les parents « Hop Hop »

6.1.1. Monsieur Blais explique brièvement en quoi consiste l'application « Hop Hop ». La direction propose de mettre en place l'application dès 2021-2022 et ce, de manière volontaire pour les parents qui le souhaitent. Monsieur Sully soulève une inquiétude par rapport aux données personnelles. Suite à la présentation d'exemples d'utilisation dans d'autres établissements scolaires et les explications additionnelles de madame Grégoire, le conseil d'établissement est en accord pour débiter l'essai de cette application l'année prochaine pour le service de garde de l'école Le Carignan, sur une base volontaire pour les parents qui le désirent. Suite à cette expérimentation, une évaluation sera faite sur la continuité de l'utilisation et des retombées positives tant pour les parents que pour le milieu. Madame Marie Carmel propose et est secondée par madame Bruno. La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2. Semaine de relâche

6.2.1. Monsieur Blais informe les membres du conseil d'établissement que le service de garde de l'école Le Carignan sera fermé pour la semaine de relâche. Des points de services de garde d'urgence seront offerts dans chaque réseau du CSSPI et ce, gratuitement aux parents travaillant dans les secteurs essentiels.

7. Informations du délégué au comité de parents

7.1. Formations aux parents

7.1.1. Le représentant du comité de parents est absent de la rencontre.

7.1.2. Le président du CÉ informe les membres du CÉ qu'il participera à un webinaire lui étant destiné concernant les fonctions et pouvoirs du CÉ. Il encourage également les membres à suivre les formations offertes par le CSSPI en fonction de la liste leur étant remise. Les coûts liés à ces formations seront assumés par le budget du conseil d'établissement.

8. Points de l'administration

8.1. Projet éducatif 20-21 (reddition de compte)

8.1.1. Monsieur Blais présente la reddition de compte 2019-2020 du projet éducatif de l'école Le Carignan.

8.1.2. Il est proposé par madame Lalonde de fournir aux parents un document synthèse, simplifié pour les parents qui pourrait être déposé sur le site Web. Le comité « projet éducatif » réfléchira sur un modèle possible à élaborer afin de répondre à la demande des parents du CÉ.

- 8.1.3 La direction propose d'adopter le document présenté aux membres du CÉ et soumis en consultation aux enseignants de l'école. Madame Lalonde propose l'adoption de la reddition de compte et elle est secondée par madame Gauvin Héroux.
- 8.2 Plan de lutte 20-21 : actualisation (adoption /résolution)
- 8.2.1 Monsieur Blais présente le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
- 8.2.2 Madame Lalonde demande des documents (moyens et suivis) à fournir pour les parents. La direction rappelle que dans la démarche, l'intervenant communique avec les parents pour le suivi. Le comité se penchera cette année à l'élaboration de documents explicatifs destinés aux parents.
- 8.2.3 La direction propose d'adopter le document présenté aux membres du CÉ et soumis en consultation aux enseignants de l'école. Madame Grégoire propose l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et est appuyée par madame Bruno. Le plan de lutte 2020-2021 est adopté à l'unanimité (*annexe 8.2.3*).
- 8.3 Budget école 20-21 (adoption / résolution)
- 8.3.1 La direction présente et explique les prévisions budgétaires pour l'école Le Carignan et celle du service de garde aux membres du CÉ pour en faire l'adoption. La direction fournit les explications afin de comprendre les budgets et les différentes mesures ainsi que la répartition et l'utilisation qui en est faite. La direction fait la lecture de la proposition d'adoption des prévisions budgétaires pour l'école Le Carignan. Les membres remercient la direction pour la transparence et la clarté des explications. Madame Lalonde propose et est secondée par madame Bergeron. Le budget de l'école est adopté à l'unanimité (*annexe 8.3.1*).
- 8.4 Formation pour les membres du CÉ (planification et suivi)
- 8.4.1 La direction rappelle qu'il y a des capsules obligatoires à visionner. La direction suggère de planifier cette formation pour qu'elle soit présentée lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.
- 8.5 Répartition du temps grille matières 21-22 (approbation)
- 8.5.1 Suite à la consultation des enseignants, monsieur Blais présente la répartition de la grille-matière pour l'année 2021-2022. La répartition du temps d'enseignement est proposée par madame Grégoire et secondée par madame Bastien.
- 8.6 Plan d'effectif personnel soutien administratif 21-22 (information)
- 8.6.1 Suite à la consultation du personnel, monsieur Blais informe les parents qu'il y aura reconduction du plan d'effectif du personnel de soutien (secrétaires et concierges) pour l'année 2021-2022 (statut quo).

8.7 Critères de sélection du directeur 21-22 (documents)

8.7.1 Monsieur Blais demande aux parents de se consulter sur les critères de sélection du directeur d'école à l'aide des documents fournis.

8.7.2 Monsieur Sully propose de reporter ce point lors de la prochaine séance du conseil d'établissement. Les membres du CÉ acceptent la proposition.

9. Questions du public (10 minutes)

Aucune question

10. Varia :

10.1. La direction informe les membres du conseil d'établissement que des tests sur la qualité de l'air seront faits le 18 février prochain.

10.2. La direction propose les points suivants pour la prochaine séance du conseil d'établissement qui aura lieu le 30 mars :

10.2.1. Projet immobilisation 21-22 (information)


10.2.2. Choix compagnie de photo pour 2021-2022 (renouvellement du contrat)


10.2.3. Madame Lalonde demande d'ajouter un point concernant les protocoles mis en place à l'école Le Carignan lorsqu'il y a un accident et concernant les allergies alimentaires.

10.2.4. Résultats d'étape (information)

Prochaine rencontre prévue le 30 mars à 18h00 sur Zoom.

Levée de l'assemblée : 19h12


Lefabson Sully
Président du CÉ

 pour:
Alain Blais
Directeur (intérim)

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LE CARIGNAN 057
Procès-verbal de la séance du 09 février 2021
Résolution No. 8.2

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Document déposé : Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école
Le Carignan

Considérant les dispositions des articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Considérant qu'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel;

Considérant que ce plan de lutte est proposé par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Grégoire
APPUYÉ PAR : Karine Bruno.
ET IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé.

ADOPTÉ à l'unanimité.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LE CARIGNAN
Procès-verbal de la séance du 09 Février 2021
Résolution No. 8.3

Budget 2020-2021

Document déposé : Budget 2020-2021 École **Le Carignan**

Considérant les dispositions des articles 95, 96.24 et 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;

Considérant ce budget proposé par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Joannie Lalonde
APPUYÉ PAR : Ghislaine Lalonde
ET IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2020-2021 tel que déposé et d'autoriser à soumettre ce projet adopté au Centre de services scolaire (directeur du Réseau) pour approbation.

ADOPTÉ à l'unanimité.